Federation Focus Avril
Bulletin Fédération Internationale de Naturisme
Class 9, Issue 34, Publisher: INF-FNI
Avril 2017

„Jugements du tribunal“

26 janvier 2017 – Le 23 janvier le tribunal de Leeuwarden acquittait deux randonneurs, qui s'étaient promenés nus dans une forêt à proximité de Zeewolde. L'affaire était en pourvoi en appel. Les juges estimaient que le seul rapport téléphonique, qui avait mené à l'assignation, n'avait pas indiqué que le lieu n'était pas approprié à la récréation naturiste. Aussi, le fait que les promeneurs utilisaient régulièrement les chemins forestiers dans les alentours, n'était pas une preuve qu'au moment de la plainte les promeneurs nus se trouvaient sur un lieu « non approprié » (note de la NFN : à ce moment il n'avait en effet pas d'autres promeneurs dans le voisinage). Enfin, ce qui était aussi utile était le fait que le propriétaire du terrain, « Staatsbosgeheer » avait organisé auparavant déjà des randonnées au nu sur ce terrain et qu'il n'y avait pas été empêché, parce que le terrain ne serait pas approprié pour ceci. (Note de la NFN : mais parce qu'il n'y avait pas assez d'enthousiasme.)

En juin 2015 la police avait porté plainte contre deux randonneurs nus dans la forêt du « Het Holsterwold » à proximité de Zeewolde. Ils ne payaient pas l'amende et portaient l'affaire en justice. Le juge cantonal jugeait en décembre 2015 qu'on s'était promené nu à un lieu qui n'était pas signalé pour la récréation naturiste et maintenait les amendes comme étant justifiées. Comme le juge n'avait pas tenu compte qu'en dehors des lieux signalés, on peut aussi se détendre nu sur des lieux appropriés, les personnes faisaient appel au jugement.

C'est la deuxième fois en deux semaines que le juge assimilait les randonneurs nus. La semaine dernière ceci s'est passé au « Delftse Hout-zaak ». Dans ce cas la conclusion était que les communes ne peuvent pas fermer une pelouse ou une plage, où durant des années on prenait des bains de soleil en nudité, sans arguments adéquats pourquoi un tel endroit est inapproprié. Ceci est donc aussi valable pour les randonneurs de Zeewolde. Ce qui est extraordinaire pour cet acquittement est que ceci concerne des randonneurs nus. Ici il n'y a que peu ou pas de jurisprudences du tout et ici le législateur ne fait donc pas de différence non plus.

18 janvier 2017 – Ce matin le tribunal à La Haye acquittait huit randonneurs nus. Ils avaient été dénoncés pour des « bains de soleil en nudité à un endroit non approprié ». La NFN, le groupement d'intérêts des naturistes, s'est réjouie de l'acquittement et est bien sûr très contente pour les prévenus, parce que maintenant une procédure judiciaire de plusieurs années a pris sa fin. Vu que cette affaire touche l'essence de la loi sur les naturistes, la NFN avait demandé à l'avocat-top Spong de défendre les naturistes. Ce jugement ne donne pas de carte blanche aux administrations communales de fermer des plages naturistes, et si elles veulent le faire quand même, elles doivent apporter des arguments bien justifiés.

Le juge donnait une motivation approfondie, pourquoi selon le tribunal la pelouse dans le

« Delftse Hout » est adaptée pour le naturisme. Il se référait aux points sociaux aussi bien qu'à l'ordre public. Spong : « Je suis très heureux du jugement. J'ai un grand respect pour l'évaluation de la réalité sociale de la part du tribunal. »

Aux Pays-Bas il est permis de prendre des bains de soleil en nudité sur les plages ainsi indiquées par les communes et sur les plages appropriées. Il y a un tel endroit dans la zone de récréation du « Delftse Hout », mais en 2013 la commune de Delft considérait la pelouse dans les « Delftse Hout » comme n'étant plus appropriée et durant l'été suivant elle commençait à porter plainte en masse. Les visiteurs de la plage naturiste n'étaient pas d'accord : durant les trente années que le lieu fut utilisé comme plage naturiste, ni le lieu ni la situation n'avait changé beaucoup. Ceci était le début d'une longue bataille juridique.

Lors d'un procès en masse en janvier 2014, pas moins de 43 plaintes furent déposées devant le tribunal. Pour deux tiers des cas il y eut immédiatement un acquittement, parce que le juge considérait effectivement la pelouse comme étant adéquate pour la récréation naturiste aussi longtemps qu'il y avait « moins de 150 personnes habillés au Delftse Hout ». Pour des raisons d'impraticabilité de ce jugement, la NFN aussi bien que le Procureur Général allaient en appel. Ceci conduisait à l'acquittement des cas restants. En juillet 2014 le juge décidait que la récréation naturiste n'est passible qu'en cas « d'inaptitude manifeste du site ». Toutefois le Procureur Général n'était pas d'accord et s'adressait à la Cour Suprême. Celle-ci jugeait que le tribunal n'avait pas motivé son jugement d'une manière satisfaisante et que la plainte doit être traitée à nouveau. Ceci eut lieu en novembre 2016 et le jugement a eu lieu aujourd'hui.

La NFN s'engage, entre autres, au maintien et à l'amélioration de la qualité des plages naturistes. Par ce jugement leur maintien est garanti mieux, parce que c'est aux naturistes de juger l'aptitude d'un site et parce que les communes ne peuvent pas simplement interdire la récréation naturiste.

Le Procureur Général a encore deux semaines pour passer en cassation contre ce jugement.

Vous pouvez lire ici le jugement complet du tribunal :

Autorité	Tribunal de La Haye
Date du jugement	18.01.2017
Date de la publication	18.02.2017
Numéro du dossier	2200011216.a
Service juridique	Cour Suprême
Donnée du contenu	Le tribunal de La Haye acquitte des randonneurs nus à Delftse Hout.

Les suspects, accusés pour la récréation nue au Delftse Hout en 2013, sont acquittés. Ceci a été décidé par le tribunal de La Haye. Un acquittement antérieur par le tribunal de La Haye avait été révoqué par la Cour Suprême, sur quoi le tribunal devait prononcer une nouvelle fois. Aussi maintenant le tribunal décide un acquittement.

La récréation naturiste eut lieu à un endroit d'une pelouse, qui dans le passé était indiquée comme un lieu de récréation naturiste. Le tribunal a décidé que ce site, bien que non plus indiqué officiellement comme tel, ne peut être déclaré comme un lieu inapproprié pour la récréation naturiste en 2013.

Sites Internet Rechtspraak.nl
SR-Updates.nl 2017-0054

Jugement

Numéro de registre : 22-000112-16
Numéro du Procureur Général : 96-218718-13
Date du jugement : 18 janvier 2017

Circuit éducatif naturiste– devenir naturiste en 7 étapes

1ère étape :
Après tout, pourquoi ces vêtements ?
Il y a de bonnes raisons pour porter des vêtements, p. ex. pour protéger le corps contre le froid, contre les rayons (excessifs) de soleil et contre les blessures ou pour des raisons d'hygiène.
Les peuples autochtones dans les régions chaudes étaient toujours déshabillés, parce qu'il n'y avait pas d'autres raisons pour des vêtements…

2ième étape :
La honte vient de « avoir honte » !
Il n'y a pas de raison pourquoi avoir honte de son corps ! Même pas au nom de la croyance, car quand un homme croyant assume qu'il est comme il est, comme il a été créé, alors il n'y a pas de raison d'avoir honte de ce corps (donné) !

3ième étape :
Mais on doit pourtant protéger les enfants..
Les enfants ont le moins de problèmes d'être non habillés ou d'être avec des adultes non habillés. La timidité leur est inculquée, sans doute moins par la propre famille, mais plutôt par la société ! Ils savent s'y prendre (au moins au début) d'une façon totalement naturelle.

4. étape :
Je ne peux pas me le « permettre »
Personne (!) ne doit avoir honte de son apparence, jeune ou vieux ou très vieux, gros ou maigre, handicapé ou opéré d'une façon ou d'une autre – certes, on peut discuter sur l'esthétique, mais TOUT UN CHACUN a le droit de profiter naturellement de la nature !

Quand on regarde une fois de façon réaliste, alors on ne voit pratiquement « rien » en bas chez la femme, si quelqu'un doit « cacher » quelque chose, ce sont plutôt les hommes qui en nudité montrent TOUT ! Quand on considère qu'i y a environ 8 milliards de personnes au monde, alors environ la moitié sont des femmes et l'autre moitié sont des hommes, qui TOUS (non habillés), vus de l'arrière, ont le même aspect, et si vus de l'avant, il n'y a que 2 signes distinctifs de différence – c'est TOUT !

5ième :
Les naturistes sont des personnes tout à fait normales, ils ne sont ni des cinglés ni des drôles de mecs perv.....
Il y a déjà jusqu'à 10 millions de citoyens allemands passant des vacances «FKK-naturistes », respectivement se présentent, au moins temporairement, nus sur les plages et aux bords des lacs ! Si l'on y ajoute les personnes qui visitent les saunas, ce nombre augmente encore considérablement ! Beaucoup n'ont aucun problème de se « montrer » nus devant des inconnus (de toute façon je ne reverrai plus jamais cette personne inconnue…), mais endéans la famille, malheureusement c'est souvent le contraire et c'est exactement ici qu'il devrait être naturel d'être nu !

6ième étape :
Vivre plus sainement en nudité :
Il est souvent amusant à regarder si quelqu'un essaie de changer son maillot mouillé derrière une serviette glissant constamment. D'autre part, ce n'est pas une bonne idée de garder sur soi les affaires mouillées, car ceci était souvent déjà l'origine d'un rhume, voire d'une inflammation. Je trouve que c'est simplement un sentiment répugnant d'être forcé de devoir garder sur soi les maillots humides !

7ième étape :
Profiter du soleil et du vent sur tout son corps et bronzage intégral –
tout le monde (!) devrait l'essayer une fois soi-même et éprouver le sentiment extraordinaire (sur le corps et le sentiment de la vraie liberté), quand on est dans la nature tout nu, de sentir le vent et le soleil sur son corps, ou de jouer avec son enfant ou avec d'autres personnes sur la plage ou ailleurs, de nager, de se promener et de faire du sport en commun! .... Il n'y a aucune bonne raison pourquoi certaines parties du corps ne doivent jamais recevoir des rayons de soleil (mais attention lors de la première fois)
Qui n'a pas encore contemplé son beau bronzage devant le miroir et devait alors constater, mais c'est quoi ça....!? En tout cas, moi je porte mon bronzage intégral avec fierté et je n'ai aucun problème de le montrer – **car nous sommes tous uniquement de la nature!**

CONCLUSION:
Comme conclusion il ne reste que la question, d'où vient sa „propre opinion", le sentiment désagréable, respectivement les crampes dans l'estomac – je ne fais pas ou .... on ne fait pas ça ou .....je ne "peux" pas?!
Essayez-le simplement dans une zone sûre, par exemple dans la zone extérieure d'un sauna, près d'un lac artificiel „déserté" ou lors d'une „affiliation initiale" dans un club naturiste!

Libérez-vous, en vous débarrassant de vos vêtements :) !

Ici on peut aisément essayer le naturisme lors de la natation, l'Indiaca, le fistball, le beach-volley, le tennis de table, et la pétanque.

Lors de la première fois cela demande un certain effort, mais croyez-moi: **cela vaut la peine!**

Le Focus en « Espagnol »

Avec cette « action » nous voulons faire plaisir à tous nos membres hispanophones. Après que la motion de la Fédération Brésilienne d'introduire la langue espagnole comme 4ième langue INF-FNI fut rejetée durant le Congrès à Wellington, entre autres pour des raisons financières, nous avons réfléchi au sein du CE comment on pourrait au moins partiellement répondre aux demandes. C'est avec plaisir que nous pouvons vous informer qu'à l'avenir nous allons offrir au moins le Focus aussi en espagnol. Nous espérons qu'avec cette contribution nous avons trouvé un service spécial pour ce groupe de membres.

Évènements Avril

28.04. - 02.05.2017 The Gathering, UK

Scotland Naturists Event International
Pour plus d'informations sur notre site
ou le contact: **thegathering@bn.org.uk**

Info Focus Juin

Date limite pour les articles est le 20 Mai
Envoi du Focus au plus tard le 05 Juin

Évènements Mai

25.05. - 28.05.2017 Rencontre EuNat, DK

Ferie Center Slettestrand
Pour plus d'informations sur notre site
ou le contact: **eu-office@inf-fni.org**

31.05. - 03.01.2017 Pashut Festival, IL

Ashram Bamidbar. Israel's Naturist Festival
Pour plus d'informations sur notre site
ou le contact: **pashutfestival@gmail.com**
www.desertashram.co.il

NOTE: L'expérience montre que le festival fonctionne mieux lorsque le nombre d'invités masculins et féminins est le même. Pour vous enregistrer, vous devrez donc trouver un partenaire

À proximité des Alpes, à 25 km du centre de Turin, 20 minutes de l'aéroport de Caselle. Caravanes, emplacements pour autocaravanes et tentes, bungalows complètement équipés, caravanes avec chalet.

Piscine, solarium, jacuzzi et sauna. Clubhouse avec restaurant, pétanque, mini-tennis, tennis de table, volleyball.

Circuits pour VTT et trails dans le park de Mandria

Via Lanzo 33 - 10040 La Cassa (TO) - Italy,
Tel/Fax +39.011.984.29.62 - Tel +39.011.984.28.19
Mail: info@lebetulle.org Web: www.lebetulle.org

Le Betulle
Villaggio Naturista

Vacances naturistes dans les Pyrénées

Réservées uniquement aux couples sans enfants. Ferme rénovée, piscine, jacuzzi, excellente cuisine maison, 1 hectare de terrain privé avec des vieux chênes. Excursions dans les montagnes pour la promenade en montagne, observation des oiseaux, visites culturelles des châteaux, rafting
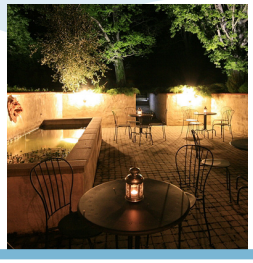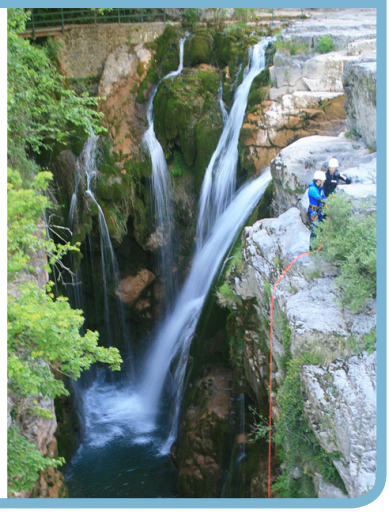
French Connection Naturist Holidays
Peyraille, 65330, Libaros, France
Telephone 0033 (0)607134834
naturistcouples@orange.fr www.holidays4couples.com